



Environnement et
Changement climatique Canada

Environment and
Climate Change Canada

AIRES CONSERVÉES AU CANADA

INDICATEURS CANADIENS DE
DURABILITÉ DE L'ENVIRONNEMENT



Canada

Référence suggérée pour ce document : Environnement et Changement climatique Canada (2024) Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement : Aires conservées au Canada. Consulté le *jour mois année*.
Disponible à : www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/aires-conservees.html.

N° de cat. : En4-144/11-2024F-PDF
ISBN : 978-0-660-72630-4
Code de projet : EC24019

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement et Changement climatique Canada
Centre de renseignements à la population
Édifice Place Vincent Massey
351 boul. Saint-Joseph
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Ligne sans frais : 1-800-668-6767
Courriel : enviroinfo@ec.gc.ca

Photos : © Environnement et Changement climatique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2024

Also available in English

INDICATEURS CANADIENS DE DURABILITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

AIRES CONSERVÉES AU CANADA

Juillet 2024

Table des matières

Aires conservées au Canada	5
Aires conservées à l'échelle nationale	5
Aperçu des résultats.....	5
Aires conservées, par aire écologique	7
Aires conservées, par écozone.....	7
Aires conservées, par écorégion.....	9
Aires terrestres conservées, dans chaque province et territoire.....	10
Aperçu des résultats.....	10
À propos des indicateurs	12
Ce que mesurent les indicateurs.....	12
Pourquoi ces indicateurs sont importants	12
Initiatives connexes	12
Indicateurs connexes.....	13
Sources des données et méthodes.....	13
Sources des données.....	13
Méthodes.....	15
Changements récents	18
Mises en garde et limites.....	18
Ressources.....	19
Références	19
Renseignements connexes.....	20

Annexe	21
Annexe A. Tableaux des données utilisées pour les figures dans ce document	21

Liste des figures

Figure 1. Proportion des aires conservées, Canada, 1990 à 2022.....	5
Figure 2. Aires conservées, Canada, 2022	7
Figure 3. Proportion des aires conservées, par écozone, Canada, 2022	8
Figure 4. Proportion des aires conservées, par écorégion, Canada, 2022.....	9
Figure 5. Proportion des aires terrestres conservées, par province et territoire, Canada, 2022	10

Liste des tableaux

Tableau 1. Aires terrestres conservées, par autorité compétente, Canada, 2023.....	16
Tableau 2. Aires marines conservées, par autorité compétente, Canada, 2023	17
Tableau A.1. Données pour la Figure 1. Proportion des aires conservées, Canada, 1990 à 2023.....	21
Tableau A.2. Données pour la Figure 3. Proportion des aires conservées, par écozone, Canada, 2023.....	22
Tableau A.3. Données pour la Figure 4. Proportion des aires conservées, par écorégion, Canada, 2023.....	24
Tableau A.4. Données pour la Figure 5. Proportion des aires terrestres conservées, par province et territoire, Canada, 2023	33

Aires conservées au Canada

Les aires conservées préservent la biodiversité pour les générations présentes et futures en réduisant les pressions exercées par les activités humaines. Elles offrent aussi aux gens la possibilité d'entrer en contact avec la nature. Les aires conservées comprennent les aires protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ). Les aires protégées comprennent les parcs nationaux, provinciaux et territoriaux, les aires protégées autochtones, les réserves nationales de faune, les refuges d'oiseaux migrateurs et les aires marines protégées. Les AMCEZ sont des aires qui ne rencontrent pas la définition officielle d'aire protégée mais qui sont gérées de façon à préserver la biodiversité à long terme. Des exemples d'AMCEZ peuvent inclure : les territoires autochtones, les bassins versants ou les zones de gestion des ressources, ainsi que les zones d'accès restreint, telles que celles utilisées par les militaires. Ces indicateurs font le suivi de la quantité et de la proportion des aires reconnues comme conservées au Canada.

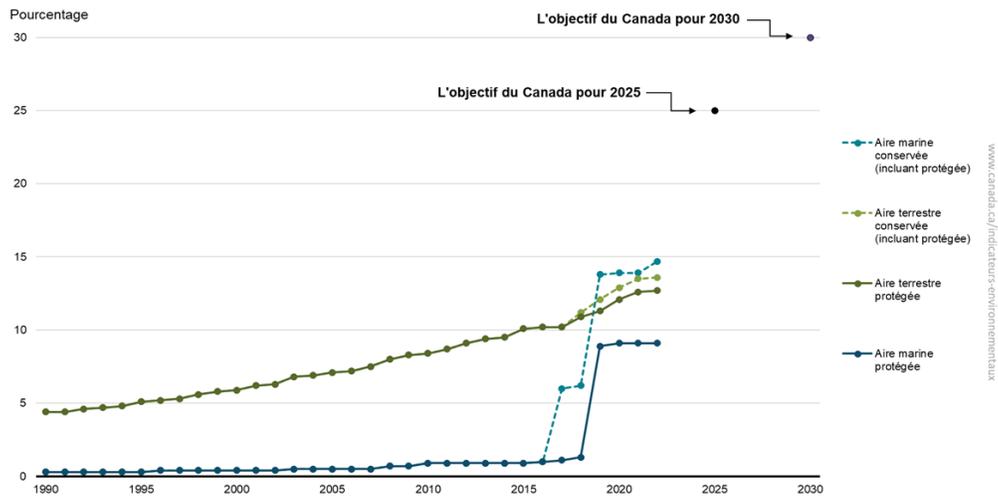
De nombreux pays créent des aires conservées dans le but de protéger la biodiversité, les écosystèmes et les services écosystémiques. Le Canada s'est fixé pour objectif de [conserver 25 % de ses terres et 25 % de ses océans d'ici 2025, et 30 % de chacun d'ici 2030](#).

Aires conservées à l'échelle nationale

Aperçu des résultats

- Vers la fin de 2023, le Canada avait conservé
 - 13,7 % de son territoire terrestre (terres et eaux douces), incluant 12,8 % à travers les aires protégées;
 - 14,7 % de son territoire marin, incluant 9,1 % dans des aires protégées.
- La superficie terrestre conservée a augmenté de 101 % au cours des 20 dernières années, de 22 % au cours des 5 dernières années, et de 1 % au cours de la dernière année.
- La superficie marine conservée a augmenté de 3 099 % au cours des 20 dernières années, de 137 % au cours des 5 dernières années, et de moins de 1 % au cours de la dernière année.

Figure 1. Proportion des aires conservées, Canada, 1990 à 2023



[Données pour la Figure 1](#)

Remarque : L'aire terrestre comprend à la fois les terres et les eaux douces. La superficie conservée comprend l'aire protégée ainsi que les autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ). Au Canada, les AMCEZ marines et terrestres ont été officiellement reconnues en 2017 et 2018, respectivement. Les tendances sont estimées en fonction de la date à laquelle un site a été signalé et reconnu comme aire protégée ou AMCEZ dans la [Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation](#). Il s'agit d'un changement par rapport aux versions précédentes de l'indicateur où la date d'établissement d'un site était utilisée, de sorte que les totaux des années précédentes peuvent avoir changé. Pour plus d'information sur les changements récents et la définition des aires protégées et des AMCEZ, veuillez-vous référer aux [Sources des données et méthodes](#). Le territoire terrestre du Canada couvre 9 984 670 kilomètres carrés (km²), et son territoire marin est d'environ 5 750 000 km². Les chevauchements entre les aires protégées et les AMCEZ ont été pris en compte. Les données sont à jour en date du 31 décembre 2023.

Source : Environnement et Changement climatique Canada (2024) [Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation](#).

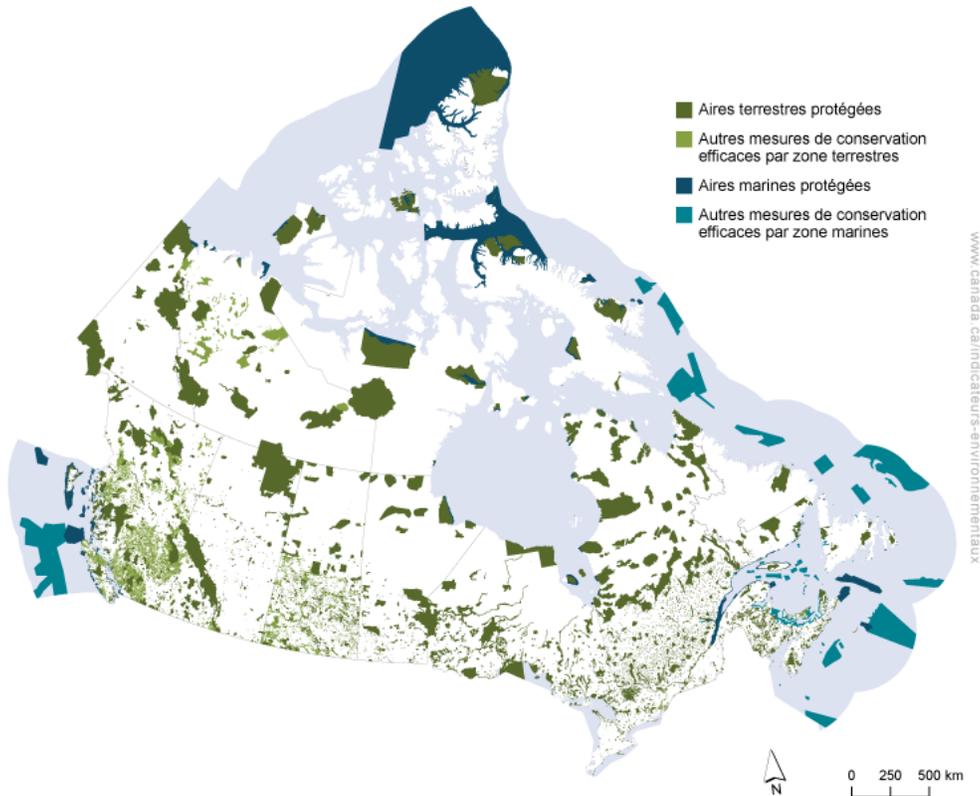
En 2019, le Canada a agrandi de 319 000 km² son aire marine protégée avec l'ajout de l'[aire marine protégée de Tuvaijuittug](#) qui assure la conservation de 13,8 % de son territoire marin. Par la suite, en 2022, la [zone de conservation des canyons de l'Est](#) a été ajoutée, contribuant à 44 000 km² supplémentaires de zone marine conservée. En 2023, le premier refuge marin du réseau de la biorégion du plateau Nord, [Gwaxdlala/Nalaxdlala à l'inlet Knight sur la côte de la Colombie-Britannique](#), aussi connu sous le nom de baie Lull et baie Hoeya, a été annoncé.

La répartition et la taille des aires conservées au Canada peuvent varier. Les aires terrestres conservées qui ont une importante superficie sont généralement situées dans le nord du Canada, où l'utilisation des terres pour l'agriculture est moindre, tout comme la densité de population et le réseau routier. Les aires marines conservées les plus étendues sont généralement situées dans les zones extracôtières ou dans le nord du Canada, où les activités humaines sont souvent moins intenses. Dans les paysages terrestres et marins ayant des utilisations concurrentes, les aires conservées sont généralement plus petites, mais plus nombreuses.

Au Canada, plus de 65 % de toutes les aires terrestres conservées relèvent des compétences provinciales et territoriales. Les zones terrestres restantes sont principalement gérées par Parcs Canada (26 %) et Environnement et Changement climatique Canada (9 %) (voir le [tableau 1](#)).¹ De nouveaux fournisseurs de données sont inclus annuellement ce qui indique que les aires protégées et conservées sont une collaboration pancanadienne. Les aires marines de conservation du Canada sont gérées presque entièrement par 3 ministères fédéraux : Pêches et Océans Canada (79 %), Parcs Canada (14 %) et Environnement et Changement climatique Canada (près de 4 %). Environ 3 % des zones sont gérées à l'échelle provinciale (voir le [tableau 2](#)).

¹ Environ 0,05 % des aires terrestres conservées sont gérées par la Commission de la capitale nationale, le district régional de la capitale de la Colombie-Britannique, Ressources naturelles Canada, le Conseil national de recherche et l'Agence des services frontaliers du Canada.

Figure 2. Aires conservées, Canada, 2023



Explorer les données avec la [carte interactive](#)

Remarque : L'aire terrestre comprend les terres et les eaux douces. Les données sont à jour en date du 31 décembre 2023.

Source : Environnement et Changement climatique Canada (2024) [Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation](#).

Aires conservées, par aire écologique

Le territoire du Canada est divisé en 31 écozones terrestres et marines. Les écozones terrestres sont elles-mêmes divisées en 215 écorégions terrestres. L'établissement d'un réseau d'aires conservées représentatives devrait permettre de conserver la biodiversité de toutes les aires écologiques du Canada.

Aires conservées, par écozone

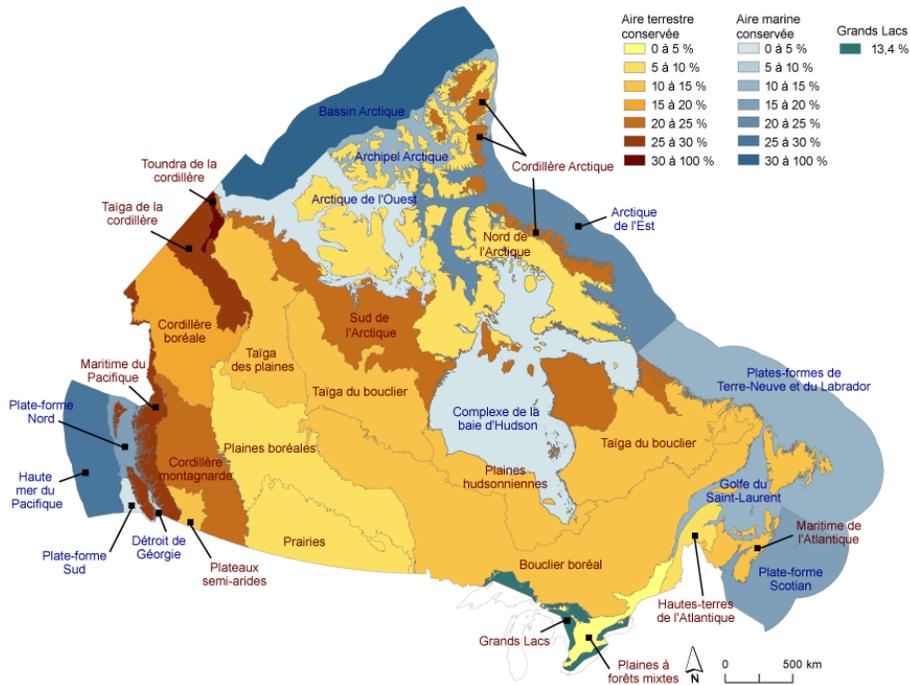
Une écozone est une vaste zone, terrestre ou marine, qui possède un climat et une biodiversité distincts.

Aperçu des résultats

- Toutes les écozones du Canada ont un certain niveau de protection, avec une superficie conservée allant de moins de 1 % à près de 58 % de l'écozone.

- Plus de 20 % de la superficie de 6 écozones terrestres, soit la Toundra de la cordillère, la Taïga de la cordillère, la Maritime du Pacifique, la Cordillère montagnarde, la Cordillère Arctique et le Sud de l'Arctique, est conservée.
- Plus de 20 % de la superficie de 3 écozones marines, soit le Bassin Arctique, la Haute mer du Pacifique et l'Arctique de l'Est, est conservée.
- 13,4 % de la partie canadienne des Grands Lacs est conservée.

Figure 3. Proportion des aires conservées, par écozone, Canada, 2023



Données pour la Figure 3

Remarque : La superficie conservée comprend les aires protégées ainsi que les autres mesures de conservation efficaces par zone. Les données sont à jour en date du 31 décembre 2023.

Source : Environnement et Changement climatique Canada (2024) [Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation](#).

Les écozones terrestres ayant un taux élevé d'urbanisation et de développement ou largement utilisées à des fins agricoles ont tendance à avoir de faibles proportions d'aires conservées. Par exemple, seulement 2,8 % de la superficie des Prairies à forêts mixtes (situées dans le sud de l'Ontario et le long du fleuve Saint-Laurent) et 6 % des Prairies sont conservées. À l'inverse, les écozones terrestres ayant une grande proportion d'aires conservées ont tendance à être des zones éloignées ou à grande valeur récréative. Par exemple, 19 % ou plus de la superficie des écozones situées dans les chaînes de montagnes de l'ouest est conservée.

Des efforts récents ont fait croître en peu de temps la superficie conservée dans certaines écozones marines. La [zone de protection marine de Tuvaijuittug](#), dans le Bassin Arctique, est la plus grande aire marine protégée du Canada, elle a permis d'augmenter la proportion de l'écozone protégée de moins de 1 % à 37,8 %. Les refuges

marins² situés dans la Haute mer du Pacifique, les Plates-formes de Terre-Neuve et du Labrador et le Golfe du Saint-Laurent ont aidé à conserver plus de 10 % de chacune de ces écozones. Cependant, moins de 5 % de la superficie est conservée dans les écozones du Complexe de la baie d'Hudson, de l'Arctique de l'Ouest et de la Plate-forme Sud.

Chaque écozone est unique et sa conservation comprend l'inclusion de zones qui représentent les différentes parties de l'écozone et des sites de valeur particulière. Les obstacles à la mise en place des aires conservées comprennent la concurrence avec d'autres utilisations, telles que l'agriculture, les activités industrielles ou le développement urbain, ainsi que des limitations liées à l'étendue des aires écologiquement intactes disponibles dans l'écozone.

Aires conservées, par écorégion

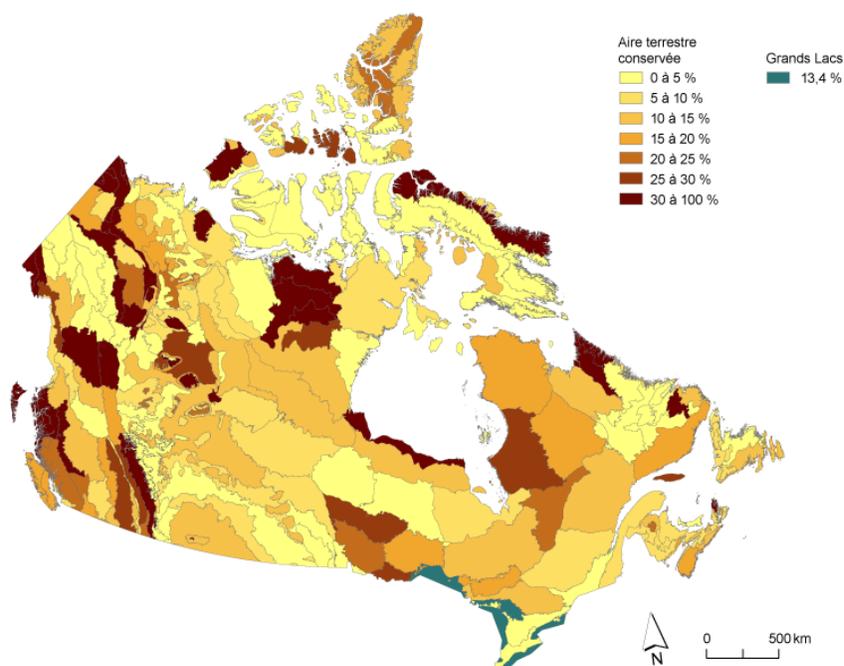
Les écorégions sont des subdivisions d'écozones caractérisées par des attributs régionaux distinctifs. Ces caractéristiques comprennent le climat, les reliefs, la végétation, le sol, la flore et la faune.

Aperçu des résultats

- 94 % des écorégions du Canada ont un certain niveau de protection, avec une superficie conservée allant de moins de 1 % à 100 % de l'écorégion.
- Sur les 216 écorégions du Canada,
 - 71 % (153 écorégions) ont moins de 17 % de leur superficie conservée;
 - 13 % (28 écorégions) ont entre 17 % et 30 % de leur superficie conservée;
 - 16 % (35 écorégions) ont plus de 30 % de leur superficie conservée.

Figure 4. Proportion des aires conservées, par écorégion, Canada, 2023

² Les [refuges marins](#) sont des fermetures à long terme de zones de pêche qui ont été évaluées comme répondant aux critères du Canada pour les AMCEZ marines.



[Données pour la Figure 4](#)

Remarque : La superficie conservée comprend les aires protégées ainsi que les autres mesures de conservation efficaces par zone. Les données sont à jour en date du 31 décembre 2023.

Source : Environnement et Changement climatique Canada (2024) [Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation](#).

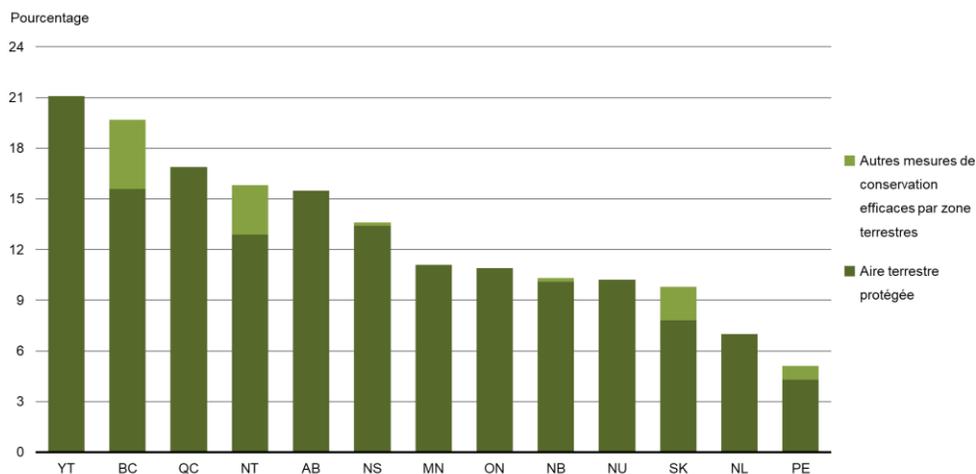
La superficie conservée varie considérablement d'une écorégion à l'autre. Les écorégions qui ont la plus grande proportion de superficie conservée sont associées à de grandes aires protégées. Par exemple, 94,4 % de la superficie de l'écorégion du Delta Peace-Athabasca est conservée (parc national Wood Buffalo) et 100 % de la superficie de l'écorégion du Mont Logan est conservée (parc national et réserve du parc national Kluane). En revanche, les écorégions situées dans des paysages urbains ou agricoles ont la plus faible proportion de superficie conservée. Les écorégions du Lac Simcoe et du Lac Érié – Lac Ontario ont chacune moins de 3 % de leur superficie conservée.

Aires terrestres conservées, dans chaque province et territoire

Aperçu des résultats

- La proportion de la superficie terrestre conservée (terres et eaux douces) varie selon la province et le territoire. Elle varie de 5,1 % à l'Île-du-Prince-Édouard à 21,1 % au Yukon.
- Les ajouts en 2023 incluent :
 - [Aullaviat/Aunguniarvik](#) (en anglais seulement) au Yukon, avec plus de 8 000 km² recensés;
 - 23 zones protégées ou conservées, agrandies ou nouvellement ajoutées au Québec, avec plus de 2 000 km² recensés.

Figure 5. Proportion des aires terrestres conservées, par province et territoire, Canada, 2023



www.canada.ca/indicateurs-environnementaux

Données pour la Figure 5

Remarque : L'aire terrestre comprend les terres et les eaux douces. Les données sont à jour en date du 31 décembre 2024.

Source : Environnement et Changement climatique Canada (2024) [Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation](#).

Chaque province et territoire prévoit de réserver des aires à des fins de conservation. Par rapport à l'année précédente, les provinces suivantes ont augmenté les aires terrestres conservées :

- le Yukon, de 19,3 % à 21,1 %;
- la Colombie-Britannique, de 19,6 % à 19,7 %;
- le Québec, de 16,8 % à 16,9 %;
- l'Alberta, de 15,4 % à 15,5 %;
- la Nouvelle-Écosse, de 13,2 % à 13,6 %;
- le Manitoba, de 11 % à 11,1 %;
- le Nouveau-Brunswick, de 9,9 % à 10,3 %;
- la Terre-Neuve-et-Labrador, de 6,9 % à 7 %; et
- l'Île-du-Prince-Édouard, de 4,8 % à 5,1 %.

Un nombre croissant d'aires autochtones protégées et des autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ) sont en cours de création. En voici quelques exemples :

- [l'aire protégée et de conservation autochtone des montagnes centrales de la chaîne Purcell](#) en Colombie-Britannique;
- [l'aire conservée autochtone des terres Tłı̨chǫ](#), [l'aire protégée autochtone d'Edézhı́e](#) et [l'aire protégée territoriale Ts'udé Nilı́n Tı́yeta](#) (en anglais seulement) dans les Territoires du Nord-Ouest;
- l'aire de conservation de la faune Thaidene Nënë, [la réserve de parc national Thaidene Nene](#) et [l'aire protégée territoriale Thaidene Nënë](#) (en anglais seulement) dans les Territoires du Nord-Ouest;
- [le parc provincial de Kitaskino Nuwené́né Wildland](#) (en anglais seulement) en Alberta; et
- [le refuge marin Gwaxdlala/Nalaxdlala \(Lull/Hoeya\)](#) de la biorégion du plateau nord en Colombie-Britannique.

Ces aires sont gérées en collaboration entre les autorités compétentes et les populations autochtones, ou par les populations autochtones.

À propos des indicateurs

Ce que mesurent les indicateurs

Les indicateurs sur les Aires conservées au Canada présentent la superficie et la proportion d'aires terrestres (terres et eaux douces) et marines du Canada qui sont reconnues comme étant conservées. Les aires conservées sont des terres et des eaux gérées de façon à obtenir des résultats positifs à long-terme pour la conservation de la biodiversité. Elles comprennent les aires protégées, ainsi que les autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ). Le Canada reconnaît les définitions internationales d'une aire protégée ainsi que des AMCEZ ([Unis avec la nature](#) [PDF; 2,12 Mo] ainsi que les [Directives relatives aux autres mesures de conservation de la biodiversité en milieu marin 2022](#)) et applique la [Norme fédérale de protection des aires marines protégées](#)). L'accès aux terres ou à l'eau et leur utilisation à l'intérieur d'une aire conservée sont restreints, principalement dans le but de conserver la nature (par exemple, un parc, une aire de conservation ou une réserve faunique). AMCEZ sont également gérées à long terme de manière à assurer la conservation efficace de la biodiversité. Cependant, les AMCEZ peuvent avoir été établies à d'autres fins. Dans certains cas, certaines activités commerciales et d'exploitation de ressources biologiques peuvent être permises tant qu'il n'y ait pas d'impact négatif majeur sur les résultats en matière de biodiversité de l'aire.

Pourquoi ces indicateurs sont importants

La bonne gestion des aires de conservation est un des moyens de protéger les espèces sauvages et leur habitat pour les générations présentes et futures. La conservation de l'habitat est une mesure de la réponse apportée par l'humain à la perte de biodiversité et d'habitats naturels. Plus l'étendue de la superficie conservée au Canada augmente, plus l'étendue des terres et des eaux échappant aux pressions directes exercées par l'activité humaine augmente, contribuant ainsi à la conservation de la biodiversité et à l'amélioration de la santé des écosystèmes. Ces écosystèmes sains procurent à leur tour des avantages, tels que de l'eau propre, l'atténuation des changements climatiques et l'amélioration de la pollinisation et de la santé humaine.

Initiatives connexes

Ces indicateurs sont utilisés aux fins de rapport sur la [Stratégie fédérale de développement durable 2022 à 2026](#) par rapport aux cibles :

- Conserver 25 % des zones marines et côtières d'ici 2025, en visant 30 % d'ici 2030, pour respecter l'engagement à freiner et renverser la perte de nature d'ici 2030 au Canada, et à parvenir à une remise en état complète d'ici 2050. Les données les plus récentes disponibles montrent qu'à la fin de 2023, 14,7 % des zones côtières et marines du Canada étaient reconnues comme étant conservées grâce aux aires protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, dont 9,1 % dans des aires protégées.
- Conserver 25 % des terres et des eaux intérieures du Canada d'ici 2025, en visant 30 % d'ici 2030, par rapport aux 12,5 % qui ont été reconnues comme conservées à la fin de 2020, pour respecter l'engagement à freiner et renverser la perte de nature d'ici 2030 au Canada, et à parvenir à une remise en état complète d'ici 2050. Les données les plus récentes disponibles montrent que, à la fin de 2023, 13,7 % des zones terrestres et des eaux intérieures du Canada étaient reconnues comme étant conservées grâce à des réseaux d'aires protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, dont 12,8 % dans des aires protégées.

Les indicateurs suivent également le progrès de la Cible 3 de la [Stratégie pour la nature 2030 du Canada](#) : « Aires protégées et de conservation (30x30) ». Cette cible est liée à l'Objectif 3 du [Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal](#) (PDF; 394 ko) : « Assurer et permettre que d'ici 2030, au moins 30 % des eaux terrestres, intérieures et des zones côtières et marines, en particulier les zones d'importance particulière pour la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, soient efficacement conservées et gérées par le biais de systèmes d'aires protégées écologiquement représentatifs, bien connectés et gouvernés équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, reconnaissant les territoires autochtones et traditionnels, le cas échéant, et intégrés dans des paysages terrestres, marins et océaniques plus larges, tout en garantissant que toute utilisation durable, le cas échéant dans ces zones, est pleinement compatible avec les objectifs de conservation, reconnaissant et respectant les droits des peuples autochtones et des communautés locales, y compris sur leurs territoires traditionnels ».

De plus, ces indicateurs contribuent aux [Objectifs de développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030](#). Ils sont liés à l'objectif 14, Vie aquatique et à la cible 14.5, « D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles ». Ils sont également liés à l'objectif 15, Vie terrestre et à la cible 15.1, « D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux ».

Indicateurs connexes

L'indicateur sur l'[Intégrité écologique des parcs nationaux](#) résume l'état des parcs nationaux, un élément important du réseau d'aires conservées au Canada.

L'indicateur sur les [Tendances mondiales des aires conservées](#) compare les aires conservées au Canada avec celles d'un groupe de pays sélectionnés.

Sources des données et méthodes

Sources des données

Les données proviennent de la [base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation](#) (la base de données). Les données des administrations fédérale, provinciales et territoriales, qui font autorité, sont compilées par Environnement et Changement climatique Canada.

Complément d'information

Aires protégées et autres mesures de conservation efficaces par zone

Les aires protégées ainsi que les autres mesures de conservation efficaces par zone sont appelées aires conservées. Les aires protégées sont déterminées conformément à leur [définition internationale](#) (en anglais seulement). L'Union internationale pour la conservation de la nature définit une aire protégée comme « un espace géographique clairement défini, reconnu, dédié et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés ».

Les autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ) doivent répondre à la définition de la Convention sur la biodiversité pour être reconnues. La Convention sur la diversité biologique définit les « autres mesures de conservation efficaces par zone » en tant que « zone géographiquement délimitée, autre qu'une aire protégée, qui est réglementée et gérée de façon à obtenir des résultats positifs et durables à long terme pour la conservation in situ de la diversité biologique ». ³ Le Canada met en œuvre la définition des AMCEZ de la Convention sur la biodiversité d'une manière qui reflète les circonstances nationales. Des conseils pour évaluer les sites en tant qu'aires protégées ou OECM au Canada sont fournis par le biais de l'outil d'aide à la décision d'En route vers l'objectif 1 du Canada. ⁴ Des directives pour l'évaluation des AMCEZ marines fédérales sont fournies par le biais des [directives des AMCEZ marines](#).

Au Canada, Pêches et Océans Canada, Parcs Canada et Environnement et Changement climatique Canada exercent des mandats distincts, mais complémentaires, en ce qui concerne l'établissement d'aires marines protégées :

- les [zones de protection marine en vertu de la Loi sur les océans](#) (Pêches et Océans Canada) sont établies pour maintenir l'intégrité écologique et conserver les espèces marines et leurs habitats. Cela comprend les espèces marines pêchées, en voie de disparition ou menacées, ainsi que les habitats uniques et les aires riches en productivité biologique ou en biodiversité;

³ Convention sur la diversité biologique (2018) [Décision 14/8 de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique](#).

⁴ L'initiative En route vers l'objectif 1 du Canada (2018) [Unis avec la nature. Une approche renouvelée de la conservation des terres et de l'eau douce au Canada. Appendice 2 Définition pancanadienne pour la reconnaissance et la déclaration d'autres mesures de conservation efficaces par zone](#) (PDF; 2,12 Mo).

- les [aires marines nationales de conservation](#) (Parcs Canada) sont établies dans le but de conserver des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada et d'offrir au public des possibilités d'éducation et d'agrément;
- les [réserves nationales de faune](#) et les [refuges d'oiseaux migrateurs](#) (Environnement et Changement climatique Canada) sont établis afin de conserver l'habitat d'une multitude d'espèces sauvages, notamment les oiseaux migrateurs et les espèces en péril.

Les aires établies par ces ministères, ainsi que celles établies par les provinces, contribuent au [réseau de conservation](#). L'objectif principal de ce réseau est d'assurer la protection à long terme de la biodiversité marine, de sa fonction écosystémique et de ses caractéristiques naturelles particulières.

Les différentes autorités compétentes conservent les aires à des fins différentes⁵ et contrôlent la quantité d'activité humaine (comme le transport, la pêche ou les loisirs) permise. Les mesures de conservation marine comprennent un large éventail d'activités de gestion et d'intendance. On peut citer comme exemples le soutien au rétablissement des espèces en péril, la prévention et l'atténuation de l'impact des espèces envahissantes aquatiques, ainsi que le renforcement de l'intervention canadienne visant à contrer la pollution marine provenant des navires.

Description des données

La base de données contient des données consolidées provenant de toutes les autorités compétentes responsables des aires conservées au Canada. Les données sont à jour en date du 31 décembre 2023.

Au moins une fois par an, les ministères et organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux présentent des données géospatiales et complémentaires à propos des aires conservées relevant de leur contrôle administratif. Les données sur les aires relevant d'organisations autochtones ou non gouvernementales, telles que Conservation de la nature Canada et Canards Illimités Canada, sont incluses lorsqu'une autorité compétente a reconnu et déclaré ces aires.

Les données comprennent le nom de l'aire, son emplacement géospatial, ses limites, sa superficie officielle, le biome (terrestre et marin), la catégorie de gestion de l'Union internationale pour la conservation de la nature, l'autorité compétente responsable de la gestion et la date de protection,⁶ entre autres renseignements.

Si les renseignements ne s'appliquent pas à une aire conservée en entier, celle-ci est divisée en zones aux fins de l'établissement de rapports. Par exemple, une aire protégée unique qui traverse une frontière provinciale est divisée en zones correspondant aux provinces qu'elle couvre. De même, une aire protégée qui est agrandie ultérieurement sera considérée comme une aire qui a plusieurs zones, ayant chacune ses dates de protection. Les portions terrestres et marines d'une aire protégée sont considérées comme des zones distinctes; les eaux douces sont comprises dans la zone terrestre. Les données complémentaires sont gérées de façon indépendante pour chaque zone. Les aires conservées qui ne sont pas divisées sont considérées comme une zone unique.

Des travaux en cours visent à obtenir et à intégrer des données sur les aires privées protégées ainsi que sur les aires conservées autrement que par des moyens officiels de [protection](#) (en anglais seulement).

Aires des autorités compétentes

- Pour le Canada et pour toutes les provinces et tous les territoires sauf le Québec : Ressources naturelles Canada (2005) Centre canadien de télédétection, [Superficie en terre et en eau douce, par province et territoire](#).
- Pour le Québec : ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec.

⁵ [Le rôle du gouvernement fédéral dans le secteur des océans](#) (PDF; 472 ko) et [le rôle des gouvernements provinciaux et territoriaux dans le secteur des océans](#) (PDF; 507 ko).

⁶ Les aires protégées et les AMCEZ sont comptabilisées dans l'année de leur reconnaissance et non dans l'année de leur création. Veuillez vous référer aux [Changements récents](#) pour plus d'informations sur la date de protection.

- Pour le territoire marin du Canada : Pêches et Océans Canada (2013) analyse ministérielle fondée sur les Données-cadres nationales de l'Atlas du Canada à l'échelle de 1/1 000 000, limites administratives (Ressources naturelles Canada, 2009).

Frontières nationales

Ressources naturelles Canada (2019) Série CanVec. Région géopolitique à l'échelle de 1/1 000 000, limites administratives.

Écozones et écorégions

Environnement et Changement climatique Canada (2019) [Cadre écologique terrestre canadien](#). Les écozones marines sont basées sur Pêches et Océans Canada (2016) [Biorégions marines fédérales](#) (Secrétariat canadien de consultation scientifique, Avis scientifique 2009/056).

Méthodes

On estime la superficie conservée au moyen d'une analyse géographique fondée sur les limites déclarées, en tenant compte des chevauchements. Des estimations sont formulées séparément pour les aires protégées et les autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ).

Complément d'information

Calculer la superficie conservée au Canada

La [base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation](#) (la base de données) renferme des renseignements sur la date de protection (ou de conservation) de chaque zone. Pour les zones qui ont été délistées, les enregistrements sont transférés dans la base de données Delisted.

Pour estimer la tendance des aires terrestres protégées au fil du temps :

1. Tous les polygones représentant les aires terrestres protégées qui étaient protégées en 1990 ou auparavant ont été sélectionnés dans la base de données;
2. Les polygones sélectionnés ont été fusionnés en un polygone (élimination des chevauchements), et l'aire totale du polygone a été calculée à l'aide de la projection conique équivalente d'Albers;
3. Le processus a été répété pour chaque année ultérieure. Les aires retirées de la liste ont été soustraites de l'analyse à partir de l'année de leur retrait;
4. Les estimations ont été divisées par la superficie terrestre totale du Canada afin que soit déterminée la proportion protégée.

Pour estimer la superficie marine protégée, on a suivi un procédé semblable en sélectionnant les polygones marins protégés à chaque étape. Le processus a été répété pour les AMCEZ, tant dans les aires terrestres que marines. La superficie totale conservée a été calculée en faisant la somme de la superficie protégée et de la superficie d'AMCEZ.

Dans la base de données, 3 % des sites ont une date de conservation inconnue. Si un polygone contenant des données de conservation inconnues était décrit comme « provisoire », on lui a attribué une date de conservation pour l'année où il a été consigné pour la première fois dans la base de données (1 % du total des sites); sinon, il était considéré comme ayant été conservé avant 1990.

Aires terrestres conservées, dans chaque province et territoire

La base de données comprend des renseignements sur la province ou le territoire où se situe l'aire conservée. Les polygones pour chaque l'aire terrestres dans une province ou un territoire ont été combinés en un seul polygone et la superficie a été calculée. Aux endroits où les aires protégées et les AMCEZ se chevauchent, seule l'aire protégée a été incluse dans le total. L'analyse a été répétée pour les AMCEZ terrestres. Seuls les chevauchements au sein d'une province ou d'un territoire sont supprimés. Des chevauchements entre les provinces et les territoires peuvent se produire en raison d'incertitudes inévitables dans les données spatiales. Ils ne sont pas pris en compte dans le tableau, Proportion des aires terrestres conservées, par province et territoire.

Aires terrestres et marines conservées, par autorité compétente

La base de données comprend également des renseignements sur l'autorité compétente responsable de chacune des aires conservées terrestre ([Tableau 1](#)) et marine ([Tableau 2](#)). La superficie totale de chaque

autorité compétente est calculée en combinant les polygones des aires protégées en un seul polygone. Une analyse supplémentaire a ensuite été effectuée pour estimer séparément la superficie des AMCEZ.

Tableau 1. Aires terrestres conservées, par autorité compétente, Canada, 2023

Autorité compétente	Superficie protégée (kilomètres carrés)	Autres mesures de conservation efficaces par zone (kilomètres carrés)	Superficie conservée (kilomètres carrés)
Sous-total provincial et territorial	814 477	91 118	905 595
Québec	254 711	0	254 711
Colombie-Britannique	140 962	38 472	179 433
Ontario	103 702	43	103 745
Territoires du Nord-Ouest	43 110	39 181	82 291
Manitoba	65 605	0	65 605
Saskatchewan	57 761	231	57 992
Alberta	44 727	13 125	57 852
Nunavut	46 617	0	46 617
Yukon	39 044	0	39 044
Nouvelle-Écosse	6 790	0	6 790
Terre-Neuve-et-Labrador	5 905	24	5 928
Nouveau-Brunswick	5 333	0	5 333
Île-du-Prince-Édouard	211	44	255
Parcs Canada	353 086	266	353 352
Environnement et Changement climatique Canada	119 971	2	119 972
Ressources naturelles Canada	0	86	86
Conseil national de recherches Canada	0	1	1
Agence des services frontaliers du Canada	0	<1	0
Conservation de la Nature Canada	757	0	757
Commission de la Capitale Nationale	463	5	467
District régional de la capitale de la Colombie-Britannique	133	206	339
Institut Miistakis	128	0	128
J.D. Irving Limited	0	94	94
District régional de Central Okanagan	19	2	21

Autorité compétente	Superficie protégée (kilomètres carrés)	Autres mesures de conservation efficaces par zone (kilomètres carrés)	Superficie conservée (kilomètres carrés)
Zone de conservation d'Ann et Sandy Cross	19	0	19
BC Nature	1	0	1
Biomes Nordiques LTD	0	<1	0
Correction tenant compte des chevauchements parmi les autorités compétentes	-12 452	-318	-12 771
Total général	1 276 603	91 461	1 368 064

Remarque : L'aire terrestre comprend les terres et les eaux douces. La superficie conservée comprend l'aire protégée ainsi que les autres mesures de conservation efficaces par zone. Les données sont à jour en date du 31 décembre 2023.

Source : Environnement et Changement climatique Canada (2024) [Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation](#).

Tableau 2. Aires marines conservées, par autorité compétente, Canada, 2023

Autorité compétente	Superficie protégée (kilomètres carrés)	Autres mesures de conservation efficaces par zone (kilomètres carrés)	Superficie conservée (kilomètres carrés)
Sous-total provincial	23 721	0	23 721
Québec	18 833	0	18 833
Colombie-Britannique	4 635	0	4 635
Provinces de l'Atlantique	173	0	173
Manitoba	80	0	80
Pêches et Océans Canada	351 517	326 749	678 266
Parcs Canada	122 089	0	122 089
Environnement et Changement climatique Canada	31 072	0	31 072
Correction tenant compte des chevauchements parmi les autorités compétentes	-4 088	-8 211	-12 299
Total général	524 310	318 539	842 849

Remarque : La superficie conservée comprend l'aire protégée ainsi que les autres mesures de conservation efficaces par zone. Les données sont à jour en date du 31 décembre 2023.

Source : Environnement et Changement climatique Canada (2024) [Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation](#).

Aires conservées, par aire écologique

La base de données ne contient pas de renseignements sur les aires écologiques. La superficie conservée dans chaque écozone et écorégion a été estimée au moyen d'une analyse géospatiale. Toutefois, les limites des écozones et des écorégions nationales sont plus générales que celles des aires conservées locales, ce qui pourrait influencer sur les estimations relatives aux zones côtières. Pour éviter ce problème, les polygones des aires marines de conservation qui se trouvaient à l'extérieur d'une écozone marine ont été rattachés à l'écozone marine la plus proche. De même, les aires terrestres

conservées qui se trouvaient à l'extérieur d'une écozone terrestre ont été rattachées à l'écozone terrestre la plus proche. Les étapes suivies ont été :

1. Une couche intermédiaire de données contenant les frontières générales des écozones a été élaborée;
 - Les limites des écozones marines ont été copiées à partir de la couverture de l'écozone nationale, et les polygones des écozones marines ont été étendus étendue vers l'extérieur et vers l'intérieur des terres pour qu'y soient incluses les régions terrestres adjacentes;
2. Les polygones d'aires marines protégées ont été choisis dans la base de données;
3. La couche intermédiaire et les polygones des aires marines de conservation ont été combinés en une seule couche;
 - Les aires marines de conservation à cheval sur plusieurs écozones ont été divisées selon les limites de ces écozones;
4. Les polygones des aires protégées ont été sélectionnés à partir de la couche combinée, et la superficie de chaque écozone générale a été calculée avec correction des chevauchements, ce qui a permis d'attribuer les aires marines à la bonne écozone;
5. Le processus a été répété pour les AMCEZ;
6. Le processus a été répété pour les aires terrestres protégées et les AMCEZ terrestres.

Pour être cohérent avec la projection utilisée dans la base de données, la couche écozone a été reprojétée en conique équivalente d'Albers. La superficie totale de chaque écozone a ensuite été calculée à partir de ses limites géospatiales. La superficie de l'écozone des plates-formes de Terre-Neuve et du Labrador a été corrigée relativement à l'aire territoriale de Saint-Pierre et Miquelon. On a divisé la superficie totale conservée de chaque écozone par la superficie totale de l'écozone pour obtenir le pourcentage de superficie conservée.

Pour l'analyse des écorégions terrestres, une analyse géospatiale a permis de calculer la superficie protégée et la superficie d'AMCEZ ajustées en fonction du chevauchement au sein de chaque écorégion. Les aires terrestres conservées qui se situent en dehors des limites de l'écorégion ont été attribuées à l'écorégion la plus proche.

Changements récents

En 2021, la Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation a modifié la manière dont la date attribuée aux aires protégées et aux AMCEZ est comptabilisée et reconnue dans la base de données. Les aires protégées et les AMCEZ sont désormais comptabilisées dans l'année de leur reconnaissance et non dans l'année de leur création, comme c'était le cas auparavant.

Mises en garde et limites

En 2018, le Système de rapport et de suivi pour les aires de conservation a été converti en une banque de données appelée la [Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation](#), qui a été officiellement intégrée à Environnement et Changement climatique Canada.

Les données sont régulièrement révisées et mises à jour. L'exhaustivité de la base de données est constamment améliorée à mesure que les aires conservées existantes sont examinées et ajoutées à la base de données, le cas échéant. Les informations sur la date de protection des sites dont les dates n'ont pas été déclarées auparavant peuvent influencer les calculs de tendance.

Les tendances sont estimées en fonction de la date à laquelle un site qualifié d'espace protégé ou AMCEZ. Les totaux d'une année précédente peuvent changer à mesure que les données sont mises à jour.

Il faut rester prudent dans les comparaisons avec les rapports précédents, car la qualité et l'exhaustivité des données sont en amélioration constante. La protection privée de terres et les AMCEZ contribuent à l'objectif canadien, mais bon nombre de ces mesures ne sont pas encore prises en compte dans la base de données.

Complément d'information

La superficie protégée ou conservée calculée à l'aide des limites des polygones peut différer de la « superficie officielle » indiquée dans la [Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation](#).

Les autorités compétentes sont responsables de la précision et de l'exhaustivité des sources de données. Les travaux des autorités compétentes dans les aires terrestres et marines sont guidés par le rapport fédéral, provincial et territorial [Unis avec la nature](#) (PDF; 2,12 Mo). Pour ces aires, les documents d'orientation et les [outils d'aide à la prise de décisions](#) ont été adaptés à partir des documents du [Conseil canadien des aires écologiques](#) et en collaboration avec celui-ci. Néanmoins, on peut s'attendre à certaines différences dans l'approche adoptée par les autorités compétentes pour reconnaître les aires protégées et les AMCEZ.

Les aires qui ne sont plus reconnues comme étant protégées ou conservées (« déclassées » ou « retirées de la liste ») ne sont pas prises en compte de manière exhaustive et peuvent être absentes de la base de données. Les aires déclassées ou retirées de la liste sont comptées à partir de leur date d'établissement jusqu'à leur date de retrait de la liste.

Les limites complexes telles que les côtes et les aires écologiques doivent être généralisées à des fins de cartographie. Dans la nature, les écozones ou les écorégions n'ont pas de limites nettes. Étant donné l'incertitude des limites, les résultats doivent être considérés comme des estimations générales plutôt que des mesures précises. Le décalage entre les aires conservées, cartographiées de manière très détaillée, et les cadres géographiques nationaux, cartographiés à plus petite échelle, pourrait donner lieu à des différences mineures entre les divers résumés en raison des incertitudes relatives aux mesures inhérentes à ce type d'analyse. Les différences dans la délimitation des zones côtières pourraient entraîner de légers chevauchements entre les limites des polygones des aires conservées terrestres et marines; ces chevauchements n'ont pas été pris en compte.

Les écozones et les écorégions font partie des cadres écologiques et ne devraient pas être considérées comme une affirmation de souveraineté. Les mises à jour de 2019 des cadres des écozones et des écorégions ont été réalisées dans le but de rendre compte de la représentation écologique pour l'initiative [En route vers l'objectif 1 du Canada](#), et ne représentent pas une mise à jour officielle du cadre écologique national de 1995. Bien que le cadre de 2019 contienne les informations les plus récentes des juridictions, il convient de noter qu'une méthodologie différente a été utilisée par chaque fournisseur de données pour déterminer les limites des écozones et des écorégions et que cette couche nationale peut différer des couches provinciales et territoriales.

La protection est une désignation, et les indicateurs ne fournissent pas d'information sur l'efficacité de la protection, la mesure dans laquelle le fonctionnement écologique de l'aire est intact ou la mesure dans laquelle les pressions à l'extérieur d'une aire conservée sont susceptibles d'avoir une incidence sur la biodiversité de l'aire.

Ressources

Références

Conseil canadien des aires écologiques Secrétariat (2008) Guide de référence canadien pour l'application des catégories d'aires protégées de l'Union internationale pour la conservation de la nature 2008. Article périodique du CCAE n° 18. Conseil canadien des aires écologiques, Ottawa, Ontario, 66 p.

L'initiative En route vers l'objectif 1 du Canada (2018) [Unis avec la nature. Une approche renouvelée de la conservation des terres et de l'eau douce au Canada](#) (PDF; 2,12 Mo).

Pêches et Océans Canada (2009) [Élaboration d'un cadre et de principes pour la classification biogéographique des zones marines canadiennes](#). Secrétariat canadien de consultation scientifique, Avis scientifique 2009/056.

Pêches et Océans Canada (2022) [Directives opérationnelles pour déterminer les « autres mesures de conservation efficaces par zone » dans le milieu marin du Canada](#). Consulté le 29 avril 2024.

Pêches et Océans Canada (2022) [Directives relatives aux AMCEZ en milieu marin \(2022\) du gouvernement du Canada](#).

Stolton, S, Shadie P et Dudley N (2013) [Guidelines for applying protected area management categories including IUCN WCPA best practice guidance on recognising protected areas and assigning management categories and governance types](#) (volume combiné) (en anglais seulement). Best Practice Protected Area Guidelines Series No. 21, Gland, Suisse, section 2.

Renseignements connexes

[Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020](#)

[Carte interactive des aires protégées au Québec](#)

[Conseil canadien des aires écologiques](#)

[Convention sur la diversité biologique](#) (en anglais seulement)

[En route vers l'objectif 1 du Canada](#)

[Cadre Mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal](#) (PDF; 394 ko)

[ProtectedPlanet.net](#) (en anglais seulement)

Annexe

Annexe A. Tableaux des données utilisées pour les figures dans ce document

Tableau A.1. Données pour la [Figure 1. Proportion des aires conservées, Canada, 1990 à 2023](#) **Figure 1. Proportion des aires conservées, Canada, 1990 à 2023**

Année	Superficie terrestre protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la superficie terrestre protégée	Superficie terrestre conservée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la superficie terrestre conservée	Superficie marine protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la superficie marine protégée	Superficie marine conservée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la superficie marine conservée
1990	440 164	4,4	440 164	4,4	17 252	0,3	17 252	0,3
1991	440 691	4,4	440 691	4,4	17 271	0,3	17 271	0,3
1992	456 035	4,6	456 035	4,6	17 696	0,3	17 696	0,3
1993	470 951	4,7	470 951	4,7	17 942	0,3	17 942	0,3
1994	474 479	4,8	474 479	4,8	17 946	0,3	17 946	0,3
1995	505 689	5,1	505 689	5,1	19 714	0,3	19 714	0,3
1996	523 898	5,2	523 898	5,2	20 575	0,4	20 575	0,4
1997	532 529	5,3	532 529	5,3	20 597	0,4	20 597	0,4
1998	559 565	5,6	559 565	5,6	22 579	0,4	22 579	0,4
1999	582 759	5,8	582 759	5,8	22 812	0,4	22 812	0,4
2000	592 215	5,9	592 215	5,9	22 910	0,4	22 910	0,4
2001	620 321	6,2	620 321	6,2	22 943	0,4	22 943	0,4
2002	627 678	6,3	627 678	6,3	23 147	0,4	23 147	0,4
2003	678 998	6,8	678 998	6,8	26 347	0,5	26 347	0,5
2004	690 343	6,9	690 343	6,9	28 746	0,5	28 746	0,5
2005	713 853	7,1	713 853	7,1	30 167	0,5	30 167	0,5
2006	720 714	7,2	720 714	7,2	30 518	0,5	30 518	0,5
2007	746 733	7,5	746 733	7,5	30 712	0,5	30 712	0,5
2008	797 071	8,0	797 071	8,0	39 591	0,7	39 591	0,7
2009	828 516	8,3	828 516	8,3	40 146	0,7	40 146	0,7
2010	840 044	8,4	840 044	8,4	49 334	0,9	49 334	0,9
2011	866 015	8,7	866 015	8,7	49 419	0,9	49 419	0,9
2012	907 747	9,1	907 747	9,1	49 421	0,9	49 421	0,9
2013	942 491	9,4	942 491	9,4	50 068	0,9	50 068	0,9
2014	945 213	9,5	945 213	9,5	50 069	0,9	50 069	0,9
2015	1 008 588	10,1	1 008 588	10,1	52 618	0,9	52 618	0,9
2016	1 014 086	10,2	1 014 086	10,2	54 976	1,0	54 976	1,0
2017	1 017 294	10,2	1 017 294	10,2	61 750	1,1	344 438	6,0
2018	1 084 641	10,9	1 120 762	11,2	73 208	1,3	355 894	6,2
2019	1 126 019	11,3	1 203 981	12,1	511 859	8,9	794 548	13,8

Année	Superficie terrestre protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la superficie terrestre protégée	Superficie terrestre conservée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la superficie terrestre conservée	Superficie marine protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la superficie marine protégée	Superficie marine conservée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la superficie marine conservée
2020	1 212 258	12,1	1 290 225	12,9	524 310	9,1	798 851	13,9
2021	1 257 328	12,6	1 348 128	13,5	524 310	9,1	798 851	13,9
2022	1 263 818	12,7	1 354 767	13,6	524 310	9,1	842 827	14,7
2023	1 276 603	12,8	1 368 064	13,7	524 310	9,1	842 849	14,7

Remarque : L'aire terrestre comprend à la fois les terres et les eaux douces. La superficie conservée comprend l'aire protégée ainsi que les autres mesures de conservation efficaces par zone. Au Canada, les autres mesures de conservation efficaces par zone terrestres et marines ont été officiellement reconnues en 2017 et 2018, respectivement. Les tendances sont estimées en fonction de l'année durant laquelle un site a été ajouté à la Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation (voir QUALYEAR dans la base de données). Pour plus d'information sur la définition des aires protégées et des autres mesures de conservation efficaces par zone, veuillez-vous référer aux [Sources des données et méthodes](#). Le territoire terrestre du Canada couvre 9 984 670 kilomètres carrés (km²), et son territoire marin est d'environ 5 750 000 km². Les chevauchements entre les aires protégées et les autres mesures de conservation efficaces par zone ont été pris en compte. Les données sont à jour en date du 31 décembre 2023.

Source : Environnement et Changement climatique Canada (2024) [Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation](#).

Tableau A.2. Données pour la Figure 3. Proportion des aires conservées, par écozone, Canada, 2023

Nom de l'écozone	Code de l'écozone	Superficie de l'écozone (kilomètres carrés)	Superficie protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région protégée	Autres mesures de conservation efficaces par zone (kilomètres carrés)	Superficie conservée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région conservée
Cordillère Arctique	CL01	229 513	51 891	22,6	0	51 891	22,6
Nord de l'Arctique	CL02	1 479 561	105 970	7,2	0	105 970	7,2
Sud de l'Arctique	CL03	958 299	188 556	19,7	6 772	195 328	20,4
Taïga des plaines	CL04	553 374	61 138	11,0	18 199	79 337	14,3
Taïga du bouclier	CL05	1 322 962	170 296	12,9	1 032	171 329	13,0
Bouclier boréal	CL06	1 902 001	220 802	11,6	88	220 890	11,6
Maritime de l'Atlantique	CL07	110 590	12 404	11,2	266	12 670	11,5
Plaines à forêts mixtes	CL08	115 395	3 041	2,6	199	3 240	2,8
Plaines boréales	CL09	780 010	66 575	8,5	5 022	71 596	9,2
Prairies	CL10	464 422	18 639	4,0	9 669	28 308	6,1
Cordillère montagnarde	CL11	436 791	83 177	19,0	17067	100 244	23,0
Maritime du Pacifique	CL12	217 022	52 607	24,2	7644	60 250	27,8
Cordillère boréale	CL13	557 860	96 630	17,3	9 675	106 305	19,1
Taïga de la cordillère	CL14	231 266	56 711	24,5	10 505	67 216	29,1
Plaines hudsoniennes	CL15	348 406	50 785	14,6	0	50 785	14,6

Nom de l'écozone	Code de l'écozone	Superficie de l'écozone (kilomètres carrés)	Superficie protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région protégée	Autres mesures de conservation efficaces par zone (kilomètres carrés)	Superficie conservée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région conservée
Toundra de la cordillère	CL16	28 887	13 796	47,8	3 197	16 993	58,8
Hautes-terres de l'Atlantique	CL17	93 012	6 211	6,7	41	6 253	6,7
Plateaux semi-arides	CL18	56 464	5 421	9,6	2 085	7 506	13,3
Détroit de Géorgie	CW19	8 969	426	4,8	32	458	5,1
Plate-forme Sud	CW20	28 158	785	2,8	0	785	2,8
Haute mer du Pacifique	CW21	315 724	10 547	3,3	82 431	92 977	29,4
Plate-forme Nord	CW22	101 663	16 651	16,4	21	16 673	16,4
Bassin Arctique	CW23	752 053	284 091	37,8	0	284 091	37,8
Arctique de l'Ouest	CW24	539 807	12 060	2,2	0	12 060	2,2
Archipel Arctique	CW25	268 792	38 923	14,5	0	38 923	14,5
Arctique de l'Est	CW26	782 636	115 296	14,7	58 725	174 021	22,2
Complexe de la baie d'Hudson	CW27	1 244 670	8 684	0,7	0	8 684	0,7
Plates-formes de Terre-Neuve et du Labrador	CW28	1 041 588	12 577	1,2	110 960	123 537	11,9
Plate-forme Scotian	CW29	416 296	6 000	1,4	58 651	64 651	15,5
Golfe du Saint-Laurent	CW30	246 648	18 270	7,4	7 718	25 988	10,5
Grands Lacs	CW31	89 236	11 954	13,4	0	11 954	13,4

Remarque : La superficie conservée comprend l'aire protégée ainsi que les autres mesures de conservation efficaces par zone. Les données sont à jour en date du 31 décembre 2023.

Source : Environnement et Changement climatique Canada (2024) [Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation](#).

Tableau A.3. Données pour la [Figure 4. Proportion des aires conservées, par écorégion, Canada, 2023](#)

Nom de l'écorégion	Code de l'écorégion	Superficie de l'écorégion (kilomètres carrés)	Superficie protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région protégée	Autres mesures de conservation efficaces par zone (kilomètres carrés)	Superficie conservée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région conservée
Calottes glaciaires Ellesmere et Devon	CL01R01	113 244	14 119	12,5	0	14 119	12,5
Chaîne de Baffin	CL01R02	87 928	27 592	31,4	0	27 592	31,4
Basses terres des côtes de l'île de Baffin	CL01R03	9 159	476	5,2	0	476	5,2
Chaîne Torngat	CL01R04	19 182	9 764	50,9	0	9 764	50,9
Chaîne Ellesmere	CL02R01	53 112	6 198	11,7	0	6 198	11,7
Collines Eureka	CL02R02	75 769	15 492	20,4	0	15 492	20,4
Îles Polar	CL02R03	21 353	0	0	0	0	0
Basses terres de Sverdrup	CL02R04	28 971	0	0	0	0	0
Plateau de Lancaster	CL02R05	102 430	78	0,1	0	78	0,1
Haut Arctique	CL02R06	25 939	3 684	14,2	0	3 684	14,2
Haute terre centrale de Melville	CL02R07	15 210	0	0	0	0	0
Plateau des îles Parry	CL02R08	43 593	12 266	28,1	0	12 266	28,1
Mi-Arctique Ouest	CL02R09	42 701	26 588	62,3	0	26 588	62,3
Mi-Arctique Est	CL02R10	91 488	362	0,4	0	362	0,4
Bas Arctique Nord	CL02R11	9 859	859	8,7	0	859	8,7
Monts Shaler	CL02R12	26 327	0	0	0	0	0
Basses terres du golfe Amundsen	CL02R13	49 141	22	0	0	22	0
Basses terres de l'île Victoria	CL02R14	123 129	0	0	0	0	0
Basses terres de l'île Prince-de-Galles	CL02R15	17 150	0	0	0	0	0
Plateau de la presqu'île Boothia	CL02R16	35 701	0	0	0	0	0
Plaine du golfe de Boothia	CL02R17	24 426	13	0,1	0	13	0,1
Plateau de la péninsule Borden	CL02R18	31 473	11 822	37,6	0	11 822	37,6
Plateau de la presqu'île Melville	CL02R19	111 290	11	0	0	11	0
Hautes terres de l'île de Baffin	CL02R20	79 703	1 597	2,0	0	1 597	2,0

Nom de l'écorégion	Code de l'écorégion	Superficie de l'écorégion (kilomètres carrés)	Superficie protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région protégée	Autres mesures de conservation efficaces par zone (kilomètres carrés)	Superficie conservée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région conservée
Plateau de la baie Wager	CL02R21	250 876	18 440	7,4	0	18 440	7,4
Plaine du bassin de la rivière Foxe	CL02R22	56 549	6 914	12,2	0	6 914	12,2
Péninsule Meta Incognita	CL02R23	77 447	1 223	1,6	0	1 223	1,6
Hautes terres de Pangnirtung	CL02R24	34 271	40	0,1	0	40	0,1
Bas-plateau de la péninsule Hall	CL02R25	35 389	0	0	0	0	0
Bas-plateau de Baffin	CL02R26	16 265	302	1,9	0	302	1,9
Plaine côtière du Yukon	CL03R01	4 652	4 611	99,1	0	4 611	99,1
Basses-terres Ouest	CL03R02	24 729	1 436	5,8	0	1 436	5,8
Basses-terres centrales	CL03R03	14 847	337	2,3	0	337	2,3
Basses-terres Est	CL03R04	5 112	101	2,0	0	101	2,0
Hautes-terres de l'Est	CL03R05	22 546	16 696	74,1	0	16 696	74,1
Collines du couronnement	CL03R06	77 972	2 085	2,7	3 652	5 737	7,4
Collines de Bathurst	CL03R07	8 986	1	0	0	1	0
Hautes terres du lac Takijua	CL03R08	126 102	1 543	1,2	915	2 457	1,9
Basses terres du golf Queen Maud	CL03R09	66 172	43 449	65,7	0	43 449	65,7
Basses terres de Chantrey Inlet	CL03R10	21 959	2 163	9,9	0	2 163	9,9
Basses terres du lac Garry	CL03R11	98 928	29 029	29,3	2 206	31 235	31,6
Plaine de la rivière Back	CL03R12	33 117	14 989	45,3	0	14 989	45,3
Plaine et haute terre du lac Dubawnt	CL03R13	54 322	14 869	27,4	0	14 869	27,4
Haute terre de la rivière Maguse	CL03R14	78 598	257	0,3	0	257	0,3
Plaine de l'île Southampton	CL03R15	37 903	1 463	3,9	0	1 463	3,9
Îles Ottawa	CL03R16	410	0	0	0	0	0
Îles Belcher	CL03R17	3 214	13	0,4	0	13	0,4
Péninsule d'Ungava	CL03R18	240 236	39 313	16,4	0	39 313	16,4

Nom de l'écorégion	Code de l'écorégion	Superficie de l'écorégion (kilomètres carrés)	Superficie protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région protégée	Autres mesures de conservation efficaces par zone (kilomètres carrés)	Superficie conservée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région conservée
Massif du Labrador septentrional	CL03R19	38 496	16 202	42,1	0	16 202	42,1
Delta du Mackenzie	CL04R01	9 373	0	0	130	130	1,4
Plaines du Nord bas subarctique	CL04R02	55 550	8 751	15,8	2 216	10 967	19,7
Hautes terres du Nord	CL04R03	54 532	808	1,5	6 920	7 728	14,2
Plaines du Nord haut subarctique	CL04R04	82 597	666	0,8	2 020	2 685	3,3
Hautes terres centrales	CL04R05	38 262	3 307	8,6	2 699	6 006	15,7
Hauts plateaux centraux	CL04R06	17 973	109	0,6	16	125	0,7
Plaines centrales	CL04R07	20 851	1 128	5,4	3 149	4 277	20,5
Plaine du Lac Grandin	CL04R08	26 097	1 317	5,0	523	1 840	7,1
Hautes terres centrales Ouest	CL04R09	10 647	683	6,4	0	683	6,4
Plaine Mackenzie	CL04R10	18 388	1 439	7,8	0	1 439	7,8
Plaine Bulmer	CL04R11	17 255	1 370	7,9	0	1 370	7,9
Plateau Horn	CL04R12	9 404	6 946	73,9	0	6 946	73,9
Plaines du Grand des Esclaves	CL04R13	15 877	116	0,7	0	116	0,7
Hautes terres du Nord de l'Alberta	CL04R14	31 212	481	1,5	527	1 008	3,2
Hautes terres du Sud	CL04R15	15 675	0	0	0	0	0
Forêt mixte Nord	CL04R16	92 264	24 663	26,7	0	24 663	26,7
Hautes terres boréales inférieures Nord	CL04R17	11 745	1 926	16,4	0	1 926	16,4
Subarctique boréal	CL04R18	14 006	5 844	41,7	0	5 844	41,7
Basses-terres des Esclaves	CL04R19	11 667	1 583	13,6	0	1 583	13,6
Haut subarctique Ouest	CL05R01	60 726	3 155	5,2	950	4 105	6,8
Bas subarctique North	CL05R02	58 734	4 831	8,2	82	4 913	8,4
Haut boréal	CL05R03	111 755	15 043	13,5	0	15 043	13,5
Plaine des Esclaves	CL05R04	7 579	11	0,1	0	11	0,1
Haute terre du lac Selwyn	CL05R05	196 275	22 463	11,4	0	22 463	11,4

Nom de l'écorégion	Code de l'écorégion	Superficie de l'écorégion (kilomètres carrés)	Superficie protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région protégée	Autres mesures de conservation efficaces par zone (kilomètres carrés)	Superficie conservée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région conservée
Haute terre de la rivière Kazan	CL05R06	183 946	24 006	13,1	0	24 006	13,1
Collines La Grande	CL05R07	171 951	48 667	28,3	0	48 667	28,3
Plateau central du Nord-du-Québec	CL05R08	177 618	28 818	16,2	0	28 818	16,2
Plateau McPhayden	CL05R09	9 461	7	0,1	0	7	0,1
Bassin de la baie d'Ungava	CL05R10	109 785	13 361	12,2	0	13 361	12,2
Kingurutik-Fraser	CL05R11	52 915	11	0	0	11	0
Terres arides côtières	CL05R12	13 520	856	6,3	0	856	6,3
Michikamau-Smallwood	CL05R13	86 549	1 531	1,8	0	1 531	1,8
Nipishish-Goose	CL05R14	23 259	0	0	0	0	0
Rivière Mécatina	CL05R15	41 289	2	0	0	2	0
Plateau Eagle - Montagnes Mealy	CL05R16	17 599	7 496	42,6	0	7 496	42,6
Plaine Athabasca	CL06R01	87 467	6 466	7,4	0	6 466	7,4
Hautes terres de la rivière Churchill	CL06R02	196 603	11 598	5,9	36	11 634	5,9
Haute terre de la rivière Hayes	CL06R03	131 805	4 697	3,6	0	4 697	3,6
Lac Big Trout	CL06R04	146 897	5 611	3,8	0	5 611	3,8
Lac St-Joseph	CL06R05	91 057	25 600	28,1	0	25 600	28,1
Lac Wabigoon	CL06R06	75 331	15 681	20,8	0	15 681	20,8
Lac des bois	CL06R07	16 390	762	4,6	0	762	4,6
Lac Nipigon	CL06R08	89 192	14 775	16,6	0	14 775	16,6
Rivière Pigeon	CL06R09	20 468	5 175	25,3	0	5 175	25,3
Basses-terres de l'Abitibi	CL06R10	211 625	22 553	10,7	0	22 553	10,7
Lac Temagami	CL06R11	41 758	6 264	15,0	0	6 264	15,0
Baie Georgienne	CL06R12	74 501	8 049	10,8	49	8 099	10,9
Hautes-terres de Mistassini	CL06R13	97 165	22 529	23,2	0	22 529	23,2
Les Laurentides méridionales	CL06R14	158 761	14 538	9,2	2	14 540	9,2
Les Laurentides centrales	CL06R15	205 129	27 314	13,3	0	27 314	13,3
Lac Melville	CL06R16	17 668	461	2,6	0	461	2,6

Nom de l'écorégion	Code de l'écorégion	Superficie de l'écorégion (kilomètres carrés)	Superficie protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région protégée	Autres mesures de conservation efficaces par zone (kilomètres carrés)	Superficie conservée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région conservée
Rivière Paradise	CL06R17	17 160	1 901	11,1	0	1 901	11,1
Plateau de la Moyenne-et-Basse-Côte-Nord	CL06R18	104 282	17 070	16,4	0	17 070	16,4
Île d'Anticosti	CL06R19	7 937	2 253	28,4	0	2 253	28,4
Terres arides du détroit de Belle-Isle	CL06R20	1 783	42	2,3	0	42	2,3
Forêt de la péninsule nord	CL06R21	8 508	503	5,9	0	503	5,9
Terres arides Long Range	CL06R22	16 589	1 599	9,6	0	1 599	9,6
Forêt de l'ouest de Terre-Neuve	CL06R23	9 874	567	5,7	0	567	5,7
Forêt centrale de Terre-Neuve	CL06R24	28 731	548	1,9	0	548	1,9
Forêt de la côte nord	CL06R25	5 483	133	2,4	0	133	2,4
Terres arides des Maritimes	CL06R26	37 734	4 049	10,7	0	4 049	10,7
Forêt d'Avalon	CL06R27	555	18	3,3	0	18	3,3
Terres arides hyper-océaniques de l'Est	CL06R28	1 545	47	3,0	0	47	3,0
Basses terres de la vallée	CL07R01	20 310	1 710	8,4	34	1 743	8,6
Basses terres de l'Est	CL07R02	39 021	3 076	7,9	45	3 121	8,0
Basses terres du Grand Lac	CL07R03	3 780	271	7,2	68	338	8,9
Bas-plateau central Est	CL07R04	1 408	272	19,3	0	272	19,3
Côte de Fundy	CL07R05	3 633	400	11,0	4	404	11,1
Île-du-Prince-Édouard	CL07R06	5 932	246	4,1	44	290	4,9
Îles-de-la-Madeleine	CL07R07	232	27	11,7	0	27	11,7
Hautes terres d'Avalon	CL07R08	4 793	467	9,7	13	480	10
Basses terres triassiques	CL07R09	1 367	2	0,1	0	2	0,1
Meguma Intérieur de l'Ouest	CL07R10	17 129	2 994	17,5	0	2 994	17,5
Meguma Intérieur de l'Est	CL07R11	6 136	833	13,6	0	833	13,6

Nom de l'écorégion	Code de l'écorégion	Superficie de l'écorégion (kilomètres carrés)	Superficie protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région protégée	Autres mesures de conservation efficaces par zone (kilomètres carrés)	Superficie conservée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région conservée
Hautes terres du Cap-Breton	CL07R12	2 460	1 289	52,4	0	1 289	52,4
Taïga du Cap-Breton	CL07R13	302	227	75,2	0	227	75,2
Côte de l'Atlantique	CL07R14	4 088	591	14,5	59	650	15,9
Basses-terres du Saint-Laurent	CL08R01	44 124	1 600	3,6	67	1 667	3,8
Lac Simcoe	CL08R02	49 405	1 179	2,4	131	1 310	2,7
Lac Érié - Lac Ontario	CL08R03	21 865	262	1,2	1	263	1,2
Plateau Muskwa	CL09R01	26 169	857	3,3	1	858	3,3
Hautes terres mi-boréales	CL09R02	307 570	40 174	13,1	2 142	42 316	13,8
Hautes terres boréales inférieures Sud	CL09R03	69 089	3 748	5,4	559	4 306	6,2
Hautes terres boréales	CL09R04	11 894	2 929	24,6	0	2 929	24,6
Forêt mixte sèche	CL09R05	58 592	922	1,6	180	1 101	1,9
Prairie parc de la rivière Peace	CL09R06	3 122	20	0,6	0	20	0,6
Contreforts inférieurs	CL09R07	51 105	423	0,8	191	614	1,2
Contreforts supérieurs	CL09R08	22 460	588	2,6	30	618	2,8
Delta Peace-Athabasca	CL09R09	5 539	5 227	94,4	0	5 227	94,4
Transition boréale	CL09R10	91 799	3 431	3,7	1 631	5 062	5,5
Basse terre mi-boréale	CL09R11	92 890	6 408	6,9	284	6 692	7,2
Plaine interlacustre	CL09R12	39 782	1 848	4,6	5	1 853	4,7
Prairie-parc de tremble	CL10R01	170 223	4 491	2,6	2 083	6 574	3,9
Parc des contreforts	CL10R02	3 928	347	8,8	0	347	8,8
Fétuque des contreforts	CL10R03	13 642	80	0,6	0	80	0,6
Prairie mixte humide	CL10R04	82 833	3 823	4,6	1 102	4 925	5,9
Herbe mixte	CL10R05	17 599	180	1,0	0	180	1,0
Herbe mixte sèche	CL10R06	133 416	8 673	6,5	5 647	14 320	10,7
Herbes mixtes de cyprès	CL10R07	7 517	253	3,4	837	1 089	14,5
Cypress Hills montagnard	CL10R08	309	200	64,8	0	200	64,8

Nom de l'écorégion	Code de l'écorégion	Superficie de l'écorégion (kilomètres carrés)	Superficie protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région protégée	Autres mesures de conservation efficaces par zone (kilomètres carrés)	Superficie conservée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région conservée
Hautes terres du sud-ouest du Manitoba	CL10R09	2 188	178	8,1	0	178	8,1
Plaine du lac Manitoba	CL10R10	32 768	414	1,3	0	414	1,3
Montagnes Skeena	CL11R01	24 427	882	3,6	524	1 406	5,8
Montagnes Omineca	CL11R02	34 083	2 957	8,7	1 111	4 068	11,9
Bassin Fraser	CL11R03	43 017	1 536	3,6	403	1 939	4,5
Rocheuses canadiennes centrales	CL11R04	37 273	4 035	10,8	2 487	6 521	17,5
Montagnes Hazelton de l'Est	CL11R05	13 535	5 993	44,3	1 098	7 091	52,4
Chaînes de montagnes Chilcotin	CL11R06	15 784	6 476	41,0	363	6 839	43,3
Plateau Fraser	CL11R07	82 038	5 182	6,3	6 010	11 192	13,6
Hautes terres de Columbia	CL11R08	29 572	3 218	10,9	2 371	5 589	18,9
Contreforts Selkirk-Bitterroot	CL11R09	7 646	882	11,5	55	937	12,3
Montagnes Columbia du Nord	CL11R10	53 493	12 632	23,6	1 142	13 774	25,7
Tranchée sud des Rocheuses	CL11R11	8 498	616	7,3	151	769	9,0
Chaînes de transition Purcell	CL11R12	8 108	1 197	14,8	4	1 201	14,8
Chaînes continentales de l'Ouest	CL11R13	23 382	6 501	27,8	113	6 614	28,3
Division continentale Nord	CL11R14	5 916	437	7,4	880	1 317	22,3
Chaîne continentale Est	CL11R15	50 020	30 631	61,2	356	30 987	61,9
Mont Logan	CL12R01	12 925	12 923	100,0	0	12 923	100,0
Monts et glaciers Chugach	CL12R02	2 338	2 338	100,0	0	2 338	100,0
Chaînes frontalières	CL12R03	21 426	1 318	6,2	10	1 328	6,2
Chaînes Nass	CL12R04	27 323	1 293	4,7	1 446	2 738	10,0
Gwaii Haanas	CL12R05	10 049	4 822	48,0	8	4 830	48,1
Trouée côtière	CL12R06	45 187	16 915	37,4	630	17 546	38,8
Ouest de l'île de Vancouver	CL12R07	20 165	2 815	14,0	794	3 609	17,9

Nom de l'écorégion	Code de l'écorégion	Superficie de l'écorégion (kilomètres carrés)	Superficie protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région protégée	Autres mesures de conservation efficaces par zone (kilomètres carrés)	Superficie conservée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région conservée
Est de l'île de Vancouver	CL12R08	12 333	1 617	13,1	416	2 033	16,5
Bassin Georgia-Puget	CL12R09	1 668	224	13,4	3	228	13,6
Basse-terre continentale	CL12R10	4 290	223	5,2	49	272	6,3
Chaînes du Pacifique	CL12R11	59 317	8 119	13,7	4 287	12 405	20,9
Montagnes Saint-Élie	CL13R01	18 708	15 693	83,9	0	15 693	83,9
Lac Wellesley	CL13R02	3 983	0	0	0	0	0
Chaîne Ruby-Nisling	CL13R03	18 885	10	0,1	0	10	0,1
Plateau du Klondike	CL13R04	36 520	0	0	0	0	0
Plateau du Yukon central	CL13R05	24 030	110	0,5	0	110	0,5
Hautes terres McQuesten	CL13R06	23 592	771	3,3	0	771	3,3
Plateau du Yukon du Nord	CL13R07	49 503	1 770	3,6	0	1 770	3,6
Monts Selwyn	CL13R08	35 697	1	0	0	1	0
Hautes terres mi-boréales	CL13R09	24 120	12 638	52,4	2	12 640	52,4
Hautes terres haut boréales	CL13R10	23 759	18 135	76,3	0	18 135	76,3
Basses terres haut boréales	CL13R11	9 561	1 042	10,9	0	1 042	10,9
Hautes terres Yukon-Stikine	CL13R12	23 468	6 654	28,4	0	6 654	28,4
Lacs du sud du Yukon	CL13R13	50 133	5 846	11,7	0	5 846	11,7
Monts Pelly	CL13R14	46 960	140	0,3	0	140	0,3
Plateaux et montagnes boréales	CL13R15	79 123	20 759	26,2	4 322	25 081	31,7
Bassin Liard	CL13R16	28 926	620	2,1	0	620	2,1
Hautes terres Hyland	CL13R17	19 609	378	1,9	0	378	1,9
Rocheuses canadiennes du Nord	CL13R18	41 282	12 062	29,2	5 352	17 414	42,2
Monts Davidson	CL14R01	5 191	3 458	66,6	0	3 458	66,6
Bassin Old Crow	CL14R02	14 923	5 971	40,0	0	5 971	40,0
Monts Ogilvie Nord	CL14R03	40 613	7 112	17,5	0	7 112	17,5
Plaines Eagle	CL14R04	21 985	1 619	7,4	0	1 619	7,4
Monts Mackenzie	CL14R05	31 568	19 318	61,2	0	19 318	61,2

Nom de l'écorégion	Code de l'écorégion	Superficie de l'écorégion (kilomètres carrés)	Superficie protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région protégée	Autres mesures de conservation efficaces par zone (kilomètres carrés)	Superficie conservée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région conservée
Basses-terres bas-subarctique	CL14R06	43 421	15 933	36,7	1 833	17 766	40,9
Hautes terres haut-subarctique	CL14R07	24 526	154	0,6	1 652	1 806	7,4
Hautes terres bas-subarctique	CL14R08	49 040	3 145	6,4	7 020	10 165	20,7
Basses terres côtières de la baie d'Hudson	CL15R01	57 236	26 573	46,4	0	26 573	46,4
Basse terre de la baie d'Hudson	CL15R02	138 825	14 052	10,1	0	14 052	10,1
Basse terre de la baie James	CL15R03	152 345	10 199	6,7	0	10 199	6,7
Monts British-Richardson	CL16R01	28 887	13 796	47,8	3 197	16 992	58,8
Les Appalaches	CL17R01	69 073	3 842	5,6	0	3 842	5,6
Bas plateau central Ouest	CL17R02	12 393	586	4,7	37	622	5,0
Hautes terres du Nord du Nouveau-Brunswick	CL17R03	8 724	1 195	13,7	5	1 199	13,7
Hautes terres du Nouveau-Brunswick	CL17R04	2 822	589	20,9	0	589	20,9
Chaînes de transition intérieures	CL18R01	14 026	2 239	16,0	1 217	3 456	24,6
Chaînes Cascade du Nord	CL18R02	9 479	1 657	17,5	194	1 851	19,5
Plateau Thompson-Okanagan	CL18R03	31 596	1 303	4,1	656	1 959	6,2
Haute terre de l'Okanagan	CL18R04	1 363	200	14,7	15	216	15,8
Grands Lacs	CW31	89 236	11 932	13,4	0	11 932	13,4

Remarque : La superficie conservée comprend l'aire protégée ainsi que les autres mesures de conservation efficaces par zone. Les données sont à jour en date du 31 décembre 2023.

Source : Environnement et Changement climatique Canada (2024) [Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation](#).

Tableau A.4. Données pour la [Figure 5. Proportion des aires terrestres conservées, par province et territoire, Canada, 2023](#) [Figure 5. Proportion des aires terrestres conservées, par province et territoire, Canada, 2023](#)

Province ou territoire	Superficie de la province ou du territoire (kilomètres carrés)	Superficie protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la province ou du territoire protégé	Autres mesures de conservation efficaces par zone (kilomètres carrés)	Superficie conservée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la province ou du territoire conservé
Yukon	482 443	101 710	21,1	0	101 710	21,1
Colombie-Britannique	944 735	147 214	15,6	38 682	185 895	19,7
Québec	1 512 418	256 038	16,9	7	256 046	16,9
Territoires du Nord-Ouest	1 346 106	173 140	12,9	39 181	212 321	15,8
Alberta	661 848	102 483	15,5	0	102 483	15,5
Nouvelle-Écosse	55 284	7 422	13,4	84	7 506	13,6
Manitoba	647 797	71 670	11,1	231	71 901	11,1
Ontario	1 076 395	117 129	10,9	244	117 373	10,9
Nouveau-Brunswick	72 908	7 329	10,1	180	7 508	10,3
Nunavut	2 093 190	213 052	10,2	0	213 052	10,2
Saskatchewan	651 036	51 037	7,8	12 812	63 848	9,8
Terre-Neuve- et-Labrador	405 212	28 175	7,0	0	28 175	7,0
Île-du-Prince-Édouard	5 660	246	4,3	44	290	5,1
Correction tenant compte des chevauchements parmi les autorités compétentes	s/o	-41	s/o	-2	-43	s/o
Total général	s/o	1 276 604	12,8	91 461	1 368 065	13,7

Remarque : s/o = sans objet. L'aire terrestre comprend les terres et les eaux douces. La superficie conservée comprend l'aire protégée ainsi que les autres mesures de conservation efficaces par zone. Les données sont à jour en date du 31 décembre 2023.

Source : Environnement et Changement climatique Canada (2024) [Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation](#).

Pour des renseignements supplémentaires :

Environnement et Changement climatique Canada
Centre de renseignements à la population
Édifice Place Vincent Massey
351 boul. Saint-Joseph
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Ligne sans frais : 1-800-668-6767
Courriel : enviroinfo@ec.gc.ca